

Image not found or type unknown



Interdit de gérer une entreprise

Par **PÉPÉ lemoco**, le **14/06/2023** à **18:10**

Bonjour 'interdit de gérer une entreprise pendant 5 ans'. je souhaiterais savoir si la durée 'prend comme départ le placement en redressement ' puis la liquidation ' ou à la date de la sanction prononcée par le tribunal soit 3 ans après...

merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **15/06/2023** à **22:11**

BONSOIR.

Généralement, il s'agit de la date de la sentence et dans le cas de la faillite personnelle, elle entraîne dès son prononcé, de plein droit l'interdiction de diriger une entreprise.